

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE À MONTRÉAL

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL



L'iceberg de l'itinérance

Mandat confié à l'OCPM

Enjeux de cohabitation

Augmentation de l'itinérance

Manque de ressources

Préjugés et stigmatisation

Itinérance cachée

Ressources insuffisantes ou mal adaptées

Désaffiliation sociale

Financement insuffisant et inadéquat des organismes communautaires

Accès aux soins de santé et services sociaux

Manque d'engagement collectif et individuel

Crise de l'abordabilité du logement

Gouvernance défaillante

Iniquités sociales croissantes

Causes fondamentales abordées par les participants

Mandat

Au fil des dernières années, la crise de l'itinérance à Montréal s'est imposée comme l'un des principaux défis sociaux auxquels fait face la métropole. L'augmentation considérable du nombre de personnes en situation d'itinérance se trouve désormais au cœur des débats publics et médiatiques. Leur présence bouleverse le public, qui éprouve impuissance, indignation et parfois même un sentiment d'insécurité. En outre, l'implantation de ressources additionnelles pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance peut bousculer les riverains (personnes logées, institutions et commerçants situés aux alentours).

C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal a confié à l'OCPM le mandat de mener une consultation publique sur « les conditions de succès permettant d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole ».

« Lors des interceptions effectuées un peu partout dans la ville, 92 % des personnes interrogées ont affirmé trouver la consultation nécessaire. »

Accueil général

La consultation sur l'itinérance à Montréal a été globalement bien accueillie, mais de nombreuses personnes — professionnels, universitaires, personnes vivant ou ayant vécu l'itinérance et personnes logées — ont jugé le mandat trop restreint. Parce que son champ de compétences est limité en matière d'itinérance, la Ville a orienté le mandat sur la question de l'implantation des ressources et la cohabitation sociale. Or, pour de nombreux participants, cela donne l'impression que l'accès à des services essentiels doit être validé par les citoyens ayant un toit. Ils ont souligné qu'on ne peut traiter la cohabitation sans envisager la crise de l'itinérance dans son ensemble et ont réclamé des actions pour favoriser la sortie de l'itinérance. Ils ont enfin rappelé que la cohabitation et la lutte contre l'itinérance sont une responsabilité collective que tous doivent endosser.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



Leadership en matière de cohabitation sociale et d'implantation de ressources

La commission a constaté qu'un déficit majeur existe sur le plan de la gouvernance en matière de lutte à l'itinérance. La gouvernance défailante a comme conséquences de limiter la capacité d'intervention, d'entraîner une gestion inefficace des ressources et de provoquer un désengagement et un épuisement professionnel chez le personnel œuvrant en itinérance.

La commission considère que la problématique de l'itinérance et, par extension, les enjeux de cohabitation qui en découlent, ne seront pas résolus tant que les trois paliers de gouvernement — municipal, provincial et fédéral — ne mettront pas en place une gouvernance à la fois claire quant à la répartition des rôles et responsabilités, et simple quant à sa mise en œuvre.

En matière de lutte à l'itinérance, la commission considère qu'il revient au gouvernement du Québec d'assumer un leadership fort. Quant à la Ville de Montréal, la commission lui recommande **« d'assurer un leadership affirmé en matière de cohabitation sociale, pour ce qui touche aux enjeux d'itinérance »** (Recommandation 2).

La Ville doit aussi faire preuve de leadership dans les processus d'implantation de ressources. En effet, la commission a constaté que l'implantation des ressources soulève des craintes d'iniquité et des malentendus liés au manque de transparence dans les critères d'implantation. Plusieurs organismes ont également fait état d'un manque de soutien lors des démarches d'implantation. Enfin, il est essentiel de tenir compte des préoccupations légitimes des riverains lors des interventions sur le terrain et dans le cadre des processus.

Voilà pourquoi la commission recommande que la Ville, en tant que leader en matière de cohabitation sociale, **« utilise tous les outils dont elle dispose pour faciliter et accompagner l'implantation de davantage de ressources en itinérance »** (Recommandation 6) et **« mette en place, pour toute nouvelle implantation d'une ressource en itinérance, une démarche d'implantation suivant un processus rigoureux »** (Recommandation 21).

Consolidation de la citoyenneté montréalaise

Plusieurs participants ont rappelé que la cohabitation, c'est avant tout habiter un lieu ensemble. Habiter Montréal ne se réduit pas à détenir un titre de propriété ou un bail : c'est se sentir partie intégrante d'une communauté, y créer ses repères et utiliser ses services et espaces publics. Or, même privées d'un logement, les personnes en situation d'itinérance fréquentent les parcs, les rues et les bibliothèques, utilisent les services de proximité et tissent des liens sociaux au sein des quartiers. Par conséquent, elles sont des citoyennes et citoyens de Montréal au même titre que les personnes logées et jouissent des mêmes droits que ces dernières.

Pourtant, tant dans les discours officiels que dans la couverture médiatique, ces Montréalaises et Montréalais sont souvent exclus symboliquement de la communauté citoyenne. Cette mise à l'écart favorise leur stigmatisation, remet en cause leur appartenance collective, fragilise leurs réseaux locaux et fait obstacle à leur participation à la vie municipale.

Afin de **« favoriser la cohabitation sociale, l'inclusion sociale et le respect des droits des personnes en situation d'itinérance »**, la commission recommande à la Ville de **« déclarer formellement — par exemple, par une résolution du conseil municipal — que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des citoyennes et des citoyens de Montréal »**, de **« mener chacune de ses interventions concernant les personnes en situation d'itinérance en les considérant comme des citoyennes et citoyens »** et de **« réduire au maximum les obstacles pratiques et administratifs à l'exercice des droits des personnes en situation d'itinérance, y compris le droit de vote »** (Recommandation 1).

**Le rapport contient
22 recommandations.**

PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL



Un phénomène en croissance

Environ 3149 personnes visibles en 2018; environ 4690 personnes visibles en 2022

En 2022 :

- 59 % disent souffrir de problèmes de santé mentale
- 45 % disent souffrir d'une condition médicale ou d'une maladie physique
- Autochtones : 0,6 % de la population montréalaise — 13 % de la population itinérante visible
- minorités de genre : 0,3 % de la population montréalaise — 5 % de la population itinérante visible
- minorités sexuelles : 4 % de la population montréalaise — 13 % de la population itinérante visible

Source : *Dénombrement 2018-2019, doc. 4.17. Dénombrement 2022-2023, doc. 4.18.*

Quelques enjeux

1 Itinérance cachée

L'itinérance cachée englobe les personnes n'ayant pas le droit au maintien dans les lieux, dont l'hébergement est temporaire et qui vivent par exemple chez des membres de la famille et des amis, dans leur voiture ou dans une institution publique de longue durée. Il est difficile d'obtenir des données représentatives au niveau de l'itinérance cachée, mais on estime qu'elle serait plus répandue que l'itinérance visible, particulièrement chez les femmes, qui sont particulièrement vulnérables dans l'espace public.

2 Dangersité et dérangersité

La question de la sécurité, au cœur des préoccupations citoyennes, révèle une tension entre dangersité et dérangersité. Si la présence visible de personnes en situation d'itinérance suscite un sentiment d'insécurité, c'est souvent moins en raison de comportements réellement menaçants (dangersité) qu'en raison de situations qui dérangent l'ordre habituel de l'espace public (dérangersité). Incivilités, attroupements ou crises visibles troublent le quotidien sans toujours représenter un danger. Il faut donc s'interroger : les personnes en situation d'itinérance sont-elles vraiment dangereuses ou est-ce leur simple visibilité qui dérange ? En réalité, elles sont bien plus souvent vulnérables que menaçantes. Distinguer ce qui relève de la menace réelle et ce qui exprime notre propre inconfort face à la pauvreté exposée est essentiel. C'est à cette condition qu'on pourra éviter des réponses purement répressives et privilégier des solutions qui restaurent la tranquillité tout en respectant les droits des plus vulnérables.

3 Équité territoriale

La concentration historique des services dans certains quartiers ne correspond plus à la réalité de l'itinérance, qui touche désormais l'ensemble du territoire. Cette répartition inégale alimente la saturation des ressources des secteurs centraux, crée des tensions locales et laisse de nombreuses personnes sans soutien adapté ailleurs dans la ville.

L'équité territoriale implique de repenser la localisation des ressources selon les besoins réels des personnes itinérantes : leurs lieux de vie, leurs parcours, leurs ancrages. Il ne suffit pas de disperser les services au hasard. Ceux-ci doivent être accessibles, intégrés et pertinents pour les communautés concernées. La ville doit ainsi être pensée comme un espace partagé où chaque secteur prend sa part de responsabilité.

4 Communication et acceptabilité sociale

L'implantation des ressources ne peut réussir sans une communication ouverte, transparente et continue. Trop souvent, les tensions naissent moins des projets eux-mêmes que d'un manque d'information, de dialogue et de préparation auprès des communautés concernées. Communiquer, ce n'est pas simplement annoncer : c'est créer des espaces d'échange où les besoins des personnes en situation d'itinérance sont expliqués et compris et où les préoccupations des riverains sont entendues. Une implantation harmonieuse repose ainsi sur un véritable travail relationnel qui favorise la confiance et l'adhésion, au service de la solidarité urbaine.

FAITS SAILLANTS DE LA DÉMARCHE

Démarche rigoureuse et inclusive

L'OCPM a déployé une démarche structurée, transparente et inclusive pour traiter du mandat sur l'itinérance et la cohabitation sociale. L'objectif était d'assurer une représentation fidèle des réalités vécues en allant recueillir l'opinion tant des personnes logées des personnes en situation d'itinérance.

Pour ce faire, l'OCPM a innové et a multiplié les formats de consultation et d'engagement afin de réduire les barrières à la participation :

- séances publiques
- auditions mobiles
- interceptions citoyennes
- contributions écrites et numériques

Cette diversité a permis de recueillir le point de vue d'un large éventail de gens : riverains, commerçants, organismes communautaires, experts, institutions et citoyens.

En outre, l'OCPM est allé à la rencontre des personnes en situation d'itinérance — dans les quartiers, les campements, les haltes et autres lieux de vie — pour recueillir directement leurs témoignages, leur offrir un espace d'expression et faire résonner leurs expériences au cœur du processus.

ocpm.qc.ca/itinérance

ACTIVITÉS

52 ACTIVITÉS EN PRÉCONSULTATION

ayant rejoint 170 personnes

3 CONVERSATIONS CITOYENNES

ayant rejoint 101 personnes

1 PRÉSENTATION d'extrait d'une pièce de théâtre

ayant rejoint 405 personnes en salle et en ligne

15 LIEUX D'INTERCEPTIONS

pour rencontrer près de 300 personnes

67 PRÉSENTATIONS D'OPINION

lors de 7 séances d'audition des opinions, pour 1320 minutes d'échange avec les commissaires

65 PRÉSENTATIONS D'OPINION DE PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

lors de 5 séances d'audition mobiles (campements et ressources)

114 MÉMOIRES qui totalisent environ 1 320 pages

19 TÉMOIGNAGES audio, vidéo et dessins

71 OPINIONS THÉMATIQUES

STATISTIQUES



173 présences
en salle



2 820
présences en ligne



204
opinions
en ligne



3 900
personnes rejointes



910 contributions citoyennes